

REVIEWED BY: ABD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SECTION DE LA DOCUMENTATION ET DE LA SECURITE

No. 36 / PR/DDS/85

NDjamena, le 17 Juin 1985

R A P P O R T

DU Contrôleur Général et son Adjoint sur les circonstances des décès successifs des détenus dans les locaux de détention de la DDS.

Destinataires

- Directeur DDS
- Chef Service Documentation
- Chef Service Administratifs
- Archives.

Les droits de distribution de la BnF sont réservés dans les pays où la loi les autorise.

1008

De l'enquête effectuée aux locaux et auprès de l'Infirmier Major il s'avère que ces décédés successifs sont dûs aux différentes maladies contactées au sein des locaux à savoir:

- Dysenterie hémato-phage
  - Paralysie des membres
  - Cas de furonculoses provoquées par la chaleur
  - Insuffisance de nourriture.

Aussi, aucun traitement n'a été donné aux détenus car il ya de cela trois(3) mois, le poste de soins de la BSIR est dépourvu de médicaments.

Une demande d'obtention de médicaments a été adressée à cet effet mais elle est restée sans résultat jusqu'au jourd'hui.

De cette façon, le détenu politique n'est pas un détenu de droit commun que l'on peut le présenter souvent à l'hôpital pour prendre ses soins. Sur ce, il serait très qualifiable et ce dans l'immediat d'envoyer à la poste de soins de la BSI en délicattement afin de procéder aux soins des détenus.

Aussi demander au service de Santé de la Présidence de venir procéder à la destoction Générale des cellules en vue d'éliminer certains parasites. En outre, il serait également souhaitable d'augmenter dans la mesure du possible la ration des détenus pour leur permettre de manger matin et soir. Suivant les renseignements recueillis auprès des détenus, ils se plaignent de la quantité de nourriture qu'on leur servait journalièrement.

Les locaux de détention des détenus installés à la police militaire doivent être clôturés par un séko, car au moment de la sortie des détenus pour la prière, ils sont exposés au public, ce qui est contraire à la détention secrète d'un détenu politique.

Par ailleurs, il serait préférable de mettre des nattes à la disposition du Régisseur pour couvrir les corps des dépouilles au moment de l'enterrement car à chaque fois qu'il ya un cas de décès d'un détenu, la dépouille est déposée dans le véhicule sans aucune couverture.

### Le Contrôleur Général.

95.